

Saint-Prex, un exemple à imiter : préface

Autor(en): **Rivier, Marc**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **68 (1973)**

Heft 4-fr

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Saint-Prex, un exemple à imiter

Préface

La Ligue suisse du patrimoine national a décerné le Prix Wakker 1973 à la Commune de Saint-Prex. Cet honneur appelle de la reconnaissance, l'obligation de poursuivre les efforts qui ont été récompensés, ainsi que le devoir de fortifier la volonté de préserver le passé, d'améliorer le présent et d'assurer l'avenir. Il faut donc que la majorité des habitants désire que l'harmonie préside à l'élaboration d'un mode d'existence à la mesure de l'homme, dans une communauté où le contact humain joue son rôle irremplaçable.

Cette opinion s'est clairement manifestée dans les débats du Conseil communal, des commissions spéciales, ainsi que dans la liquidation des oppositions formulées lors de la mise à l'enquête publique du règlement sur le plan d'extension et la police des constructions, entré en vigueur en 1967 et abrogeant un premier règlement de 1958. Le règlement est un instrument de travail qui, selon les règles d'un urbanisme bien compris, permet de contenir dans des limites commodes, économiques et harmonieuses tout risque de débordement intempestif qui menacerait de l'extérieur. Commodes, parce qu'il suffit de veiller à la stricte application de dispositions légales sérieuses; économiques, parce qu'elles permettent de doser les frais d'équipement selon les vrais besoins; harmonieuses, parce qu'elles empêchent le gigantisme que la population refuse d'admettre sur son territoire.

Depuis les blocs erratiques, les outils de l'âge de la pierre, les armes de l'âge du bronze, les stations lacustres, les bains romains, les tombes burgondes, l'église née au IXe siècle, le bourg, en 1234, jusqu'à l'industrie d'aujourd'hui, des siècles d'histoire ont défilé. 800 habitants en 1385, 162 en 1802, 360 en 1824. Petite ville, puis village, par la création de la verrerie en 1910, Saint-Prex redevient petite ville. Le nombre des paysans et des vigneronns diminue régulièrement tandis que les habitants sont 1500 en 1920, 2000 en 1960 et 3000 à fin 1973.

Si le bourg, l'église et les rives du lac sont des trésors à sauvegarder, les zones d'habitations collectives, de vignoble et d'agriculture sont dignes d'attention. En effet, l'harmonie ne craint pas la diversité et les habitants de Saint-Prex, s'ils sentent que le bourg, cœur et âme de la cité, doit être sauvé à tout prix, veulent aussi que vive une terre bien travaillée et sans cesse embellie. Imprégnés de l'esprit des anciens, ils aspirent à donner à leurs descendants la preuve que, de notre temps, on peut encore continuer à penser, construire et développer une commune qui réponde aux vœux des gens de chez nous et de l'homme en général.

Merci à la Ligue suisse du patrimoine national de contribuer à faire mieux comprendre la nécessité absolue de lutter énergiquement, jour après jour, pour la sauvegarde de valeurs sans lesquelles nous ne serions plus rien.

Marc Rivier
syndic de Saint-Prex